



Genève, le 30 mars 2017

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat**Comptes 2016 de l'Etat de Genève :
Résultat positif dans un contexte délicat**

Le compte de fonctionnement 2016 de l'Etat de Genève affiche un excédent de 61 millions de francs. La gestion rigoureuse des dépenses par le Conseil d'Etat a permis de contrer l'effet d'une progression des revenus globalement modeste, freinée par une contraction de l'impôt des personnes physiques. Les investissements sont autofinancés et le niveau de la dette diminue. L'excédent inscrit dans les comptes permet de doter la réserve conjoncturelle à hauteur de 31 millions. Cette réserve se monte désormais à 565 millions.

en millions francs

Comptes individuels	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	% var. C16/B16	% var. C16/C15
Revenus	8'045	7'921	8'051	1.6%	0.1%
Charges	-8'079	-7'912	-7'990	1.0%	-1.1%
Résultat	-34	9	61		

nb : durant l'année 2016, l'administration a fonctionné selon le principe des 12^e provisoires. Les comparaisons par rapport au budget 2016 se réfèrent au budget 2015 additionné des crédits supplémentaires octroyés en 2015 à l'exception des dépenses liées à des obligations légales.

Évolution maîtrisée des dépenses

Les charges totales dépassent le budget de 78 millions (1%). Une part importante de ce dépassement est due à la constitution d'une provision de 36 millions pour couvrir le risque de non-atteinte des paliers intermédiaires LPP de degré de couverture de la Caisse de pension de l'Etat de Genève. Les aides accordées aux personnes physiques dépassent de 41 millions le montant prévu, traduisant l'augmentation continue des dépenses dans le domaine social.

En revanche, les principales charges sous contrôle du Conseil d'Etat sont en baisse et permettent de compenser pour une bonne part les augmentations ci-dessus. Les charges de personnel sont ainsi inférieures de 24 millions au budget et les charges de fonctionnement (anciennement « dépenses générales ») se situent 16 millions au-dessous du budget.

Contraction de l'impôt sur le revenu

Les revenus dépassent de 1,6% le budget, grâce à l'évolution favorable des revenus non-fiscaux, des produits financiers, des impôts immobiliers et des droits de succession.

Si l'impôt des personnes morales et celui sur la fortune des personnes physiques sont relativement stables, l'impôt sur le revenu des personnes physiques est quant à lui nettement inférieur au budget (131 millions, soit -4,1%).

Investissements autofinancés et diminution de la dette

Pour la deuxième année consécutive, les investissements sont entièrement autofinancés par l'exploitation courante, et n'aggravent donc pas la dette. Celle-ci diminue de 204 millions pour atteindre 12,5 milliards de francs en fin d'année. Son niveau moyen sur l'année 2016 se situe à 11,9 milliards, en baisse de 300 millions, s'éloignant un peu plus du premier seuil déclenchant le mécanisme de frein à l'endettement (13,3 milliards). La charge d'intérêts de la dette diminue de 14 millions par rapport aux comptes précédents et se situe à 198 millions.

Les dépenses d'investissements se chiffrent à 550 millions, en baisse par rapport aux comptes précédents en raison notamment du retard pris dans la réalisation de certains actifs. Ils demeurent cependant à un niveau historiquement élevé.

Poursuite des efforts de gestion

Au vu du contexte conjoncturel difficile, les comptes 2016 peuvent être jugés satisfaisants. La dette est en légère diminution et l'autofinancement des investissements par le produit de l'exploitation courante constitue un signal positif. Au final, le résultat fait apparaître l'effet de la gestion rigoureuse des dépenses menée par le Conseil d'Etat, qui a permis d'atténuer fortement les impacts de l'évolution en demi-teinte des revenus et de la progression des coûts des prestations sociales.

La contraction du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques doit cependant inciter à la vigilance. Celle-ci s'impose d'autant plus que la reprise conjoncturelle internationale demeure hésitante et sujette à la réalisation potentielle de certains risques majeurs.

Le Conseil d'Etat est dès lors déterminé à poursuivre l'effort d'économie et d'efficacité qui a été mené depuis le début de la législature et qui a déjà permis, cumulativement en 2015 et en 2016, d'améliorer le résultat de manière récurrente à hauteur de 296 millions de francs, sans pour autant porter atteinte aux prestations publiques.

Le Conseil d'Etat s'emploiera d'autre part à consolider les conditions-cadres et l'attractivité de notre canton, de manière à le mettre en position de bénéficier rapidement des effets de la reprise économique mondiale qui semble s'amorcer, et de stimuler l'emploi. À cet égard, l'obtention d'une large adhésion autour d'un dispositif cantonal équilibré et équitable pour la mise en œuvre du nouveau projet fédéral de réforme de l'imposition des entreprises sera un élément déterminant. Ce projet fédéral remanié devra impérativement tenir compte du résultat de la votation du 12 février.

Le Conseil d'Etat estime que ces comptes permettent d'aborder avec la sérénité appropriée les échéances que sont l'élaboration et l'adoption d'un budget raisonnable pour l'année 2018, puis la préparation de la mise en œuvre de la nouvelle réforme de l'imposition des entreprises à Genève.

Les documents relatifs aux comptes 2016 peuvent être consultés sur www.ge.ch/finances

Contact : Roland Godel, secrétaire général adjoint, département des finances, 022 327 98 07